

Pour diffusion immédiate
Le 3 mai 2013

Le Yukon est la première administration canadienne à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone

WHITEHORSE — La *Loi modifiant la Loi sur la sécurité entourant l'utilisation des appareils de combustion au mazout* a été adoptée hier par l'Assemblée législative ; ce faisant, le Yukon devient la première administration au pays à prendre des mesures législatives rendant obligatoire l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans toutes les habitations et les garages attenants qui sont chauffés au moyen d'un appareil de combustion au mazout.

« Je suis très heureuse que cette *Loi* ait été adoptée, car, franchement, elle contribuera à sauver des vies », a déclaré la ministre des Services aux collectivités, M^{me} Elaine Taylor. « J'espère que d'autres administrations suivront notre exemple et qu'elles exigeront à leur tour l'installation de détecteurs de monoxyde carbone. »

En plus d'avoir adopté cette nouvelle *Loi*, le gouvernement prend des mesures en vue d'offrir de la formation au sein des entreprises locales d'installation et d'entretien d'appareils de combustion au mazout, et continue de mener des campagnes de sensibilisation sur le danger que représente le monoxyde de carbone et sur la sécurité en ce qui a trait aux systèmes de chauffage.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web www.community.gov.yk.ca/fr/index.html.

-30-

Renseignements :

Matthew Grant
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
matthew.grant@gov.yk.ca

Stefanie Richardson
Communications
Services aux collectivités
867-667-5650
stefanie.richardson@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-117

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.